

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de La Prairie tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **lundi 14 avril 2014** à compter de **17 h**, procédant suivant convocation de la mairesse, madame Lucie F. Roussel et à laquelle sont présents: madame la mairesse Lucie F. Roussel et les conseillers et conseillères, messieurs et mesdames Donat Serres, Christian Caron, Laurent Blais, Marie Eve Plante-Hébert, Suzanne Perron, Pierre Vocino, Yves Sénécal et Eve Barrette-Marchand, formant le quorum requis par la Loi sous la présidence de la mairesse, madame Lucie F. Roussel.

Le directeur général et greffier par intérim, monsieur Jean Bergeron, est également présent.

2014-04-142

EMBAUCHE D'UNE GREFFIÈRE ET DIRECTRICE DU SERVICE DU GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Suzanne Perron

APPUYÉ DE : monsieur Christian Caron

et résolu unanimement :

D'EMBAUCHER madame Danielle Simard, à titre de greffière et directrice du Service du greffe et affaires juridiques, aux conditions suivantes :

Supérieur immédiat	Directeur général
Date d'embauche	29 avril 2014
Conditions de travail	Selon le recueil des conditions de travail des employés cadres ainsi que la politique de rémunération en vigueur

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

ADOPTÉE

2014-04-143

EMBAUCHE D'UNE RESPONSABLE DES COMMUNICATIONS À LA DIVISION DES COMMUNICATIONS

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Laurent Blais

APPUYÉ DE : monsieur Pierre Vocino

et résolu unanimement :

D'EMBAUCHER madame Chantal Charron, à titre de responsable des communications à la Division des communications, aux conditions suivantes :

Supérieur immédiat	Directeur général
Date d'embauche	5 mai 2014
Conditions de travail	Selon le recueil des conditions de travail des employés cadres ainsi que la politique de rémunération en vigueur

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

ADOPTÉE

2014-04-144

AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE ENTRE LA VILLE DE LA PRAIRIE ET DEVIMCO IMMOBILIER INC. – PROJET DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL – LOTS 2 263 988, 3 523 237 ET 3 523 238 DU CADASTRE DU QUÉBEC

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Donat Serres
APPUYÉ DE : madame Eve Barrette-Marchand
et résolu unanimement :

D’AUTORISER la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence le greffier adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville, l’entente entre la Ville de La Prairie et Devimco Immobilier inc.

Cette entente constitue une première étape du processus menant à la signature d’un éventuel protocole d’entente entre la Ville de Devimco Immobilier inc. relativement au développement des lots 2 263 988, 3 523 237 et 3 523 238 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE

2014-04-145

PAROISSE LA NATIVITÉ DE LA SAINTE-VIERGE – MARCHE DU PARDON

ATTENDU que la Paroisse La Nativité de la Sainte-Vierge organise une Marche du pardon le Vendredi Saint, soit le 18 avril 2014 à compter de 12 h 30;

ATTENDU que le trajet prévu pour cette marche est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Laurent Blais
APPUYÉ DE : monsieur Christian Caron
et résolu unanimement :

DE DEMANDER à la Régie intermunicipale de police Roussillon d’assurer la sécurité des participants de la Marche du pardon qui se tiendra le Vendredi Saint, 18 avril 2014, à compter de 12 h 30.

D’ADRESSER une copie de la présente résolution au Service des travaux publics ainsi qu’au Service de sécurité incendie à titre d’information.

ADOPTÉE

2014-04-146

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2014-03-078 – COLLOQUE CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE

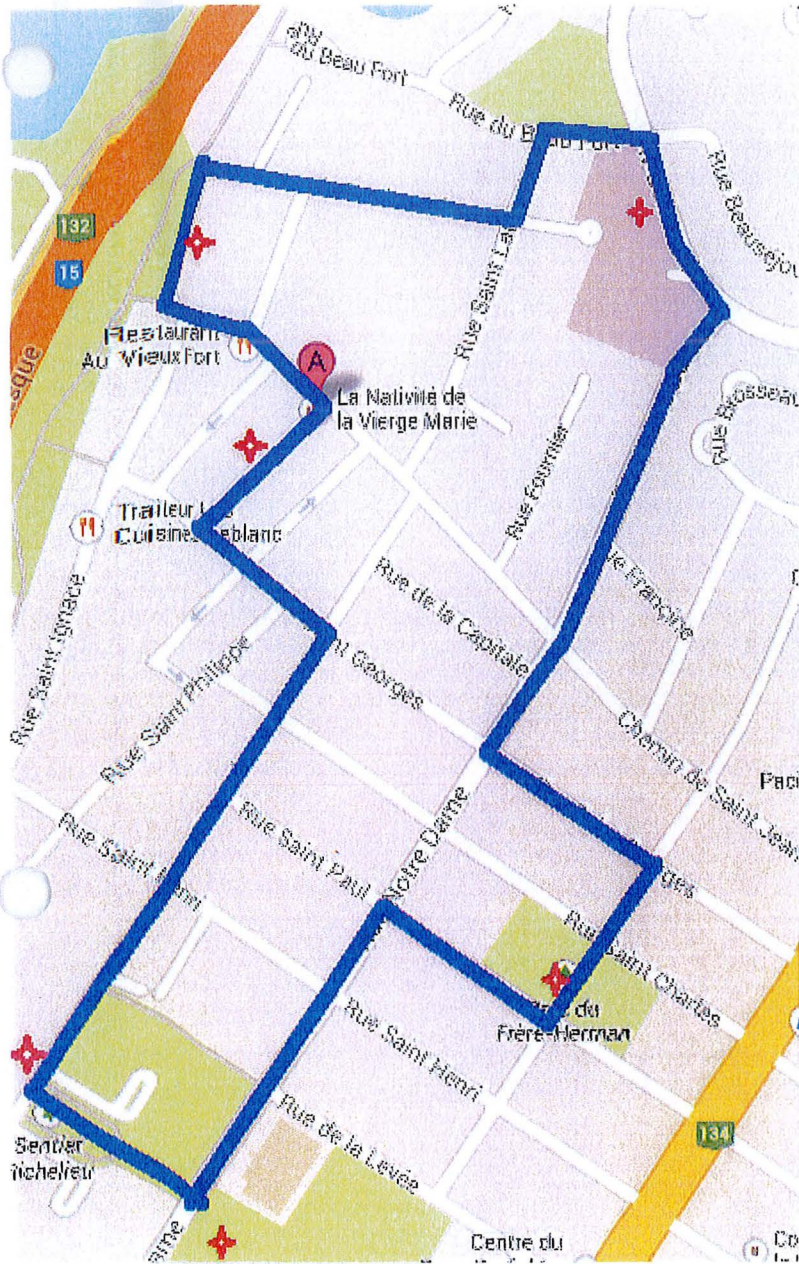
IL EST PROPOSÉ PAR : madame Eve Barrette-Marchand
APPUYÉ DE : monsieur Donat Serres
et résolu unanimement :

DE MODIFIER la résolution numéro 2014-03-078 intitulée « Colloque Action municipale et famille » afin de remplacer le premier paragraphe des conclusions par le suivant :

« **D’AUTORISER** madame Suzanne Perron à assister au souper du Colloque Action municipale et famille qui se tiendra le 2 mai 2014, au coût de 78,00 \$, taxes incluses, tous les autres frais et dépenses qu’elle engagera à cette occasion devant lui être remboursés sur présentation de pièces justificatives. »

ADOPTÉE

Trajet : ligne bleue Arrêt : Marque rouge



"Ceci est le document annexé à la résolution 2014-04-145 pour en faire partie intégrante."

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil interviennent à tour de rôle s'ils le désirent.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

2014-04-147

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 17 h 05

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Vocino

APPUYÉ DE : monsieur Christian Caron

et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

Mme LUCIE F. ROUSSEL,
maire

M. JEAN BERGERON,
greffier par intérim

Ce 14 avril 2014

Je, soussignée, certifie par la présente que la Ville de La Prairie dispose des crédits suffisants, lorsque requis, pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions adoptées à la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 14 avril 2014.

Ce certificat est émis conformément aux dispositions de l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

Nathalie Guérin, trésorière